

1 Généralités

Le Brevet Fédéral d'Entraîneur Sports Equestres – BFESE - certifie des compétences pour enseigner et perfectionner des couples en compétition Club ou Poney (pour le niveau 1) et Amateur (pour le niveau 2).

Le BFESE 2 permet d'obtenir des équivalences partielles avec le DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « sports équestres ».

Il est créé pour les disciplines suivantes :

1. Dressage
2. Saut d'Obstacles
3. Concours Complet
4. Attelage
5. Endurance
6. Voltige
7. Pony games (niveau 1 seulement)
8. Trec
9. Horse ball
10. Hunter
11. Equitation Western

Il pourra être créé ultérieurement pour d'autres disciplines.

2 Référentiel professionnel de l'entraîneur premier niveau dans sa discipline

BFE SE Niveau 1

L'enseignant-entraîneur dont la compétence est certifiée par le BFESE1 assure les fonctions suivantes :

- Conduite de séances collectives ou individuelles de perfectionnement technique dans la discipline et la préparation aux compétitions de niveau Club ou poney
- Coaching en compétition de cavaliers de niveau Club ou poney, a ce titre il met en œuvre les compétences suivantes dans ses activités :
 - Poursuit une démarche éducative qu'il associe aux valeurs du sport et de la compétition
 - Connaît et prend en compte le cadre réglementaire de la discipline,
 - Prend en compte la spécificité de la cavalerie d'instruction, le respect et le bien être du cheval,
 - Adapte ses interventions aux spécificités des publics entraînés
 - Met en œuvre la préparation technique des couples,
 - Prend en compte la dimension psychologique et physique de la pratique sportive tant dans la préparation que dans les situations de compétition,
 - Adapte ses interventions et ses objectifs en fonction des situations et problèmes rencontrés en s'appuyant sur ses observations et évaluations,
 - Analyse ses pratiques professionnelles et cherche à les améliorer, notamment par le biais de la formation continue.
 - Connaît et inscrit son action dans le projet sportif fédéral

BFE SE Niveau 2

L'entraîneur de compétition dont la compétence est certifiée par le BFESE 2 assure les fonctions suivantes :

- Conception d'un programme d'entraînement,
- Conception et conduite de séances collectives ou individuelles d'entraînement dans la discipline en prenant en compte les contraintes liées au fonctionnement de la structure dans laquelle elles sont mises en œuvre,
- Coaching en compétitions de cavaliers dans les divisions Club, Poney et Amateur,
- Conçoit et met en œuvre des interventions formatives portant sur l'entraînement dans sa discipline.

A ce titre, il met en œuvre les compétences suivantes dans ses activités :

- Intègre une démarche d'entraînement visant l'optimisation de la performance dans la discipline,
- Poursuit une démarche éducative qu'il associe aux valeurs du sport, de la compétition et du Fair- Play,
- Prend en compte les contraintes réglementaires de la discipline,
- Gère la logistique, le suivi et l'accompagnement des chevaux et des cavaliers,
- Planifie l'entraînement en fonction d'un programme de compétitions établi et d'échéances fixées,